



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Question écrite n° 87908

Texte de la question

M. Joël Giraud interroge M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'utilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi - CICE - par le groupe La Poste. En effet, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) doit permettre de financer l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers l'investissement, la recherche et doit avoir pour objectif de redonner aux entreprises des marges de manœuvres pour investir, prospecter de nouveaux marchés, innover, favoriser la recherche et les soutenir. Cependant, les entreprises françaises annoncent qu'elles utiliseront le CICE pour augmenter leur résultat d'exploitation ; pour 58 % des entreprises de l'industrie et 52 % des entreprises de services, ce surcroît de ressources sera destiné majoritairement à l'investissement. En fait, plus d'une entreprise sur trois juge que le CICE leur permettra d'embaucher, et aura en tout cas un effet sur son niveau d'emploi et c'est le cas d'une entreprise sur deux dans les services. Elles sont un peu moins nombreuses à estimer qu'il aura un effet sur la hausse des salaires ou sur la baisse des prix des ventes. Effectivement, les usages sont différenciés selon le secteur et la taille des entreprises, aussi il demande quelle sera son utilisation par le groupe La Poste.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87908

Rubrique : Impôt sur les sociétés

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6779

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)